

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Vu la proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 mai 2021

Conseil d'administration du 7 mai 2021: Délibération n° 087/2021/FVE

## <u>Sujet : Accréditation diplômes nationaux 2022-2027 : projets et fiches de présentation pour les formations du 1er cycle</u>

- Fiches AOF offre de formation 1er cycle Arts, Lettres et Langues Sciences Humaines et Sociales
- Fiches AOF offre de formation 1er cycle Droit Economie Gestion
- Fiches AOF offre de formation 1er cycle Sciences Technologie Santé

Membres en exercice: 36 Nombre de votants: 33

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 2

Fait à Limoges, le 7 mai 2021

La Présidente de l'Université de Limoges



Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2021. Transmis au rectorat académique le 10 mai 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.